

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
CHEMIN DE MERLANES
DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS
N°2020_ARR_0664

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0662 ANNULE ET REMPLACE LA PV N°2020_ARR_0613, accordée à l'entreprise BOUYGUES ES, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, chemin de Merlanes, pour réaliser la pose d'une canalisation (réseaux électriques), du lundi 12 octobre au jeudi 31 décembre 2020 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, chemin de Merlanes, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores, chemin de Merlanes, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, chemin de Merlanes.

ARTICLE 3 : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise BOUYGUES ES, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Entreprise BOUYGUES ES – 80, allée de l'Europe – 82000 MONTAUBAN.

Castelsarrasin, le 07 octobre 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification

07.10.2020



par délégation du MAIRE,

BOURENS

Adjoint au Maire.